



Définitions d'éclosion de COVID-19 en milieu communautaire

Par **éclosion en milieu de travail**, le [ministère de la Santé](#) entend deux ou plusieurs cas de COVID-19 confirmés en laboratoire ayant un lien épidémiologique sur le lieu de travail (p. ex., mêmes aires de travail, même quart de travail) sur une période de 14 jours où il y aurait des motifs raisonnables de croire qu'au moins deux cas ont été infectés sur le lieu de travail. SPO a établi des sous-catégories de milieu de travail pour mieux décrire ces éclosions tout en préservant l'anonymat des entreprises où les règlements sont respectés et où l'éclosion ne présente pas de risque pour le public. Dans le cadre du processus de recherche de contacts, on précise l'emplacement aux contacts à risque élevé. Le tableau 1 présente des exemples hypothétiques de ces catégories (seules celles qui ont connu des éclosions y figurent).

Tableau 1. Exemples de sous-catégories du tableau de bord où une éclosion en milieu de travail a été déclarée

Sous-catégorie	Exemples
Agriculture	Ferme maraîchère, serre, ferme laitière, etc.
Bar/boîte de nuit/pub	Club, bar, pub, etc. où la principale activité consiste à servir de l'alcool au public, qui le consomme sur place
Construction	Bâtiment, plomberie, électricité, rénovations, etc.
Distribution	Service de conditionnement ou de livraison de produits alimentaires, camionnage, etc.
Entrepôt	Centre de distribution, etc., non ouvert au public
Hôtel/gîte touristique	Locations à court terme, hôtels, gîtes touristiques, etc.
Industrie manufacturière/industrielle	Fabrication de parties et de produits non alimentaires
Restaurant	Restauration rapide, restaurant à service complet ou comptoirs de mets à emporter qui vendent et servent des repas au public pour une consommation à l'intérieur, à l'extérieur ou hors site.
Santé	Cabinet de dentiste, clinique vétérinaire, clinique médicale de quartier, clinique de physiothérapie, laboratoire. Exclut les catégories énumérées sous « Établissements de soins de la santé ».
Secteur de loisirs	Personnel de programmes de loisirs ou parascolaires
Services	Salon de tatouage, salon de coiffure, toilettage pour animaux domestiques, réparation automobile, spa, etc.
Société/bureau	Immeuble de bureaux, institution financière, centre d'appels, etc.
Théâtre/cinéma/divertissement	Cinéma ou théâtre, parc d'attractions, salle de réception, etc.
Transformation des aliments	Boulangerie, brasserie, laiterie – tous les dépôts d'aliments autres que les commerces de vente au détail et les restaurants
Transport	Train léger sur rail, autobus, covoiturage, taxi, etc.

Vente au détail	Épicerie, pharmacie, centre commercial, etc.
Autres	Salon funéraire ou autre ne faisant pas partie des catégories ci-dessus

Remarque : Les catégories d'éclosion sont mutuellement exclusives. Le tableau de bord comprend uniquement les sous-catégories où une éclosion a été déclarée.

La santé publique n'a l'obligation de déclarer officiellement que les éclosions qui se produisent dans les milieux de travail et communautaires (c.-à-d., non institutionnels), mais elle a choisi de déclarer également les éclosions qui se produisent dans les autres milieux lorsque les risques sont plus élevés pour la population, qu'il est difficile de retracer les contacts et que la capacité le permet. Même si le ministère de la Santé ne définit pas précisément les éclosions communautaires, on conseille aux bureaux de santé publiques d'utiliser les définitions épidémiologiques généralement utilisées. Depuis le 1^{er} octobre 2020, SPO définit les **éclosions communautaires** (à l'exclusion des établissements d'enseignement postsecondaire)¹ comme étant cinq ou plusieurs cas de COVID-19 confirmés en laboratoire chez des personnes provenant d'au moins deux ménages, entre lesquelles il existe un lien épidémiologique dans le lieu (p. ex., lien entre les personnes, le lieu et le moment), au cours d'une période de 14 jours, où il est raisonnablement possible d'établir qu'au moins quatre de ces personnes ont contracté la maladie dans ce lieu.

- Par exemple, cinq joueurs se réunissent pour pratiquer un sport et l'un d'eux (cas primaire), qui a contracté l'infection auprès d'un membre de son ménage, y participe tout en étant symptomatique. Le lendemain, le cas primaire reçoit un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 et cinq jours plus tard, quatre coéquipiers provenant de quatre ménages différents obtiennent également un résultat positif au dépistage. Les joueurs n'ont pas eu d'autre contact outre lors de la pratique du sport et aucune autre exposition connue à la COVID-19. Ces cas seraient déclarés comme étant une éclosion communautaire dans le domaine des sports et des loisirs.
- Le tableau 2 présente davantage d'exemples des sous-catégories.

Depuis le 31 décembre 2020, ces milieux et sous-catégories ont été inclus dans le Tableau de bord de la COVID-19 de SPO par souci de transparence et de communication des risques.

Tableau 2. Exemples de milieux non liés au travail du tableau de bord où des éclosions communautaires sont été déclarées

Milieu – sous-catégorie	Exemples
Établissement d'enseignement postsecondaire ¹	Classe ou laboratoire en personne, à l'exclusion des résidences d'étudiants (habitations à logements multiples)
Événement social – lieu public	Les personnes ont participé à un événement ponctuel, comme un souper, un mariage ou un festival, organisé dans un lieu public, notamment un restaurant, une salle de réception, un parc public ou toute autre salle ayant un propriétaire/un exploitant

¹ On entend par éclosion dans un établissement d'enseignement postsecondaire (à l'exclusion des résidences d'étudiants), en phase avec les éclosions dans d'autres écoles, deux ou plusieurs cas de COVID-19 confirmés en laboratoire chez des élèves et/ou des membres du personnel (ou d'autres visiteurs) ayant un lien épidémiologique dans un établissement (p. ex., même classe, même laboratoire), au cours d'une période de 14 jours, où il est raisonnablement possible d'établir qu'au moins une de ces personnes a contracté la maladie à l'école.

Événement social – lieu privé	Les personnes ont participé à un événement ponctuel, comme une fête d'anniversaire, organisé dans un lieu privé, notamment une maison
Habitation à logements multiples	Les personnes vivent dans le même immeuble d'unités d'habitation, immeuble en copropriété, la même résidence d'étudiants, et la transmission est plus susceptible de s'y produire dans les aires communes (p. ex., l'ascenseur)
Organisation communautaire	Les participants d'un même club social ou groupe de bénévolat se sont réunis
Organisation religieuse/spirituelle	Les personnes ont assisté à un même service ou à une même rencontre
Sports et loisirs	Les membres d'une équipe se sont réunis pour la pratique d'un sport (p. ex., hockey, soccer, autre), un cours de conditionnement physique ou un entraînement de club (p. ex., gymnastique, danse, autre)